

Le jour susdit, le conseil communautaire s'est réuni au sein de la salle socioculturelle de Maizières-les-Vic, sous la présidence de M. Jérôme END, dûment habilité à cet effet, par délibération n° CCSDCC20036 du 15 juillet 2020.

→ Sont présents, sont absents, ont donné procuration les conseillers communautaires titulaires suivants :

→ Sont présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Communes	Conseillers communautaires titulaires	Présent	Absent	Procuration	Conseillers communautaires suppléants	Présent*	Procuration
ABONCOURT SUR SEILLE	Fabrice BAGNON		X				
ACHAIN	Louis RENARD		X				
AJONCOURT	René VERHEE	X					
ALAINCOURT LA COTE	Bernard DOYEN	X			François NICOLAS		
ALBESTROFF	Pierre LOUDCHER	X					
	Germain MUSSOT	X					
AMELECOURT	Gérard CHAIZE	X			René ADONIAS		
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN	X			Claude THIEBAUT		
AULNOIS SUR SEILLE	Jean-Luc PROVOST		X		Thierry GRANDCLAUDE		
BACOURT	Thierry BELLOY	X			Sylvianne STEGNER		
BASSING	Christian LEGRAND		X		Simon LAVAL		
BAUDRECOURT	Martine BIZE	X			François DECKER		
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU	X			Pascal PERNET		
	Francis JAYER	X					
BENESTROFF	Laurent THIRION	X					
BERMERING	Denis SCHAEDGEN	X			Pierre JAYER	X	
BEZANGE LA PETITE	Hervé SEVE	X			Claude NAVE		
BIDESTROFF	Hervé BELLO	X			Francis PIERRON		
BIONCOURT	Patrick MICHEL	X			Philippe PERRIN		
BLANCHE EGLISE	Alain BOUBEL	X			J. Michel BROQUARD		
BOURDONNAY	Armelle BARBIER	X			Patrick JULY		
BOURGALTROFF	Sylvain HINSCHBERGER		X		Marcel DENIS		
BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE		X		Daniel GALAN		
BURLIONCOURT	François RICATTE	X			Sébastien FRACHE		
CHAMBREY	Patrick PEIFFERT	X			Patrick MAYER		
CHATEAU BREHAIN	Jean-Paul PETIT	X			Charles COLASSE		
CHATEAU SALINS	G.BENIMEDDOURENE	X					
	Daniel HAMANT	X					
	Bernard HAZOTTE	X					
	Sylvie LARIVIERE	X					
	Monique MARTIN	X					
	Patrick SIMON			X			
	S. STOCK MARGALET	X					
Sandrine WEISSE			X				
CHATEAU VOUE	Isabelle SHMITT-KNAFF	X			Hélène PEREK		
CHENOIS	Sandrine CHIR	X			Alexandre MAOT	X	
CHICOURT	Yves BARTHELEMY		X		Nathalie LONCAR		
CONTHIL	Thierry STEMART	X			Olivier ROMAIN	X	
CRAINCOURT	Didier FISCHER	X			Dominique MATHIEU		
CUTTING	Germain IMHOFF	X			Olivier DUSCHENE	X	
DALHAIN	Didier CONTE	X			J. NAVARRO-ABOUT		
DELME	Michel FORFERT	X					
	Loïc KLOPP	X					
	Christelle PILLEUX	X					

DIEUZE	Didier THESE	X				
	Christophe ESSELIN	X				
	Michel HAMANT	X				
	Francine HERBUVEAUX	X				
	Daniel HOCQUEL	X				
	Jérôme LANG	X				
	Bernard LOUIS	X				
	Laurence OBELIANNE	X				
	Sylvie RESCHWEIN	X				
	Dominique SASSO	X				
	R. SCHREINER WIRTZ	X				
	Sylvie TORMEN				X	
DOMNOM LES DIEUZE	Micheline THIRION	X				Éric THIRION
DONJEUX	Serge LEMOINE		X			Daniel LESEUR
DONNELAY	Christian CHAMANT	X				André BOURGUIGON
FONTENY	Alain DONATIN	X				Christian HOUBIN
FOSSIEUX	Thérèse DIEUDONNE	X				Daniel LECAQUE
FRANCALTROFF	Daniel CUFER	X				
	Nadine MULLER			X		
FREMERY	Marie-Thérèse BARBIER	X				Jean-Luc PERRIN
FRESNES EN SAULNOIS	Raphaël CIARAMELLA	X				Claude CADARIO
GELUCOURT	Jean-Louis VEVEURT	X				Fatima THOLEY
GERBECOURT	Jacques DEHAND	X				Philippe GUYOT
GIVRYCOURT	Jacques ZIMMERMANN		X			Virginia NAVELOT
GREMECREY	Pierre BLAISIN		X			Guy LHUILLIER
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX	X				Gilbert SCHERRER
GUEBLANGE LES DIEUZE	Gilbert VOINOT	X				Eugenia TEPPE
GUEBLING	Joseph REMILLON	X				Evelyne BERNARD
GUINZELING	Maurice GERING		X			Marc ADRIAN
HABOUDANGE	Pierre CANTENEUR	X				Brigitte CATTELOIN
HAMPONT	Sylvain SCHERRER	X				Gérard MASSON
HANNOUCOURT	Jean-Michel GODFRIN	X				Pascal MEYER
HARAUCCOURT SUR SEILLE	Annette JOST	X				Franck HENRY
HONSKIRCH	Carol MONSIEUX		X			Fabien GAERTNER
INSMING	Philippe BRULLARD		X			
	Alain PATTAR		X			
INSVILLER	Sylvie BOUSCHBACHER		X			Christian FIMEYER
JALLAUCOURT	François FLORENTIN	X				Rachel NEIS
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA	X				Laurent VELO
JUVILLE	Hervé BLASSEL		X			Dominique FARKAS
LAGARDE	Livier HAMANT	X				Marie LAFLOTTE
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	Gilles ETIENNES	X				Denis LALLEMENT
LEMONCOURT	Christelle BOFFIN	X				Sonia PERNET
LENING	Antoine ERNST	X				Christophe DUMONS
LESSE	Benoit TIAPHAT		X			Alban GRANDIDIER
LEY	M. Christine FOUQUET	X				Claude BARBE
LESEY	David GALBOURDIN		X			Ludovic HANZO
LHOR	Philippe MERTZGER		X			Cindy ROESSLER
LIDREZING	Pascal DURRENBERGER		X			Thierry DORT
LINDRE BASSE	Rémy HAMANT	X				Ch. TONNELLIER
LINDRE HAUTE	Olivier GUYON	X				Ch. BLASIARD
LIOCOURT	Stéphane DOUX	X				Bernard JULLIER
LOSTROFF	Gaël BEYEL	X				Laurent THIRION
LOUDREFING	Jean-Marie SIQUOIR		X			Névio PELLEGRINI
LUBECOURT	André TOUSSAINT	X				Michel AUCHET
LUCY	Marie-Claire MATHIEU	X				Joël PIERRARD
MAIZIERES LES VIC	Claude MAUER	X				Solange BERNIER
MALAUCCOURT SUR SEILLE	Maurice JACQUEMIN	X				Robert JACQUEMIN
MANHOUE	Nicolas KARMANN	X				François ANTOINE
MARIMONT LES	Marcel AMPS		X			M. Christine BOUVIER

BENESTROFF							
MARSAL	Th. MAURICE SEINGEOT		X		Pierre GERARD		
MARTHILLE	Gérard HIERONIMUS		X		J. Philippe KREMER	X	
MOLRING	Maurice BELLO		X		Nathalie BELLO		
MONCOURT	Sylvain NICOLAS	X			Didier RAYEUR		
MONTDIDIER	Jean PFEIFFER		X		Guy TRIBOUT		
MORVILLE LES VIC	Arnaud NOEL		X		Danièle URIOT		
MORVILLE SUR NIED	Laurence BELLOY		X		Daniel JACQUOT	X	
MOYENVIC	J. Marie SIMERMAN	X			Martine BALDIN	X	
MULCEY	Laurent CLAUDEL	X			Marcel DUPONT		
MUNSTER	Gérard MANNS		X		Michel KIFFER	X	
NEBING	Thierry SUPERMAT	X			R. ROSENBERGER		
NEUVILLAGE	Jean-Marie ROCH	X			Jean-Louis ROCH		
OBRECK	Laëtitia ROTH	X			Laetitia ROTH		
OMMERAY	Sébastien HENRY		X		Éric BOUBEL		
ORIOCOURT	Jean-Jacques PIC	X			Virginie GEIS		
ORON	Jean-Marc CHONE		X		André DULME		
PETTONCOURT	Marie-Claude TOSI	X			Sylvain MARTY		
PEVANGE	Yannick CHATEAUX	X			Laurent BARBIER		
PREVOCOURT	Gérard MEYER	X			Nicolas GIRARD		
PUTTIGNY	Robert PERRIN	X			J. Claude PELESZUCK		
PUZIEUX	Gaëlle QUENETTE		X		F. DOLLMANN	X	
RENING	Michel FESTOR		X		Olivier BEYLET		
RICHE	Robert FORET		X		Fabienne CORSAINT		
RODALBE	Roland DISCHER		X		Clément GALANTE		
RORBACH-LES-DIEUZE	Etienne BOUCHE	X			J. Joseph GRDJAN		
SAINT EPVRE	J. Pierre LEONARD	X			Christelle VINCENT		
SAINT MEDARD	Auréli LALZACE	X			Claude VAUTRIN		
SALONNES	J. Pierre BROQUARD	X			M. Jo TONNELIER		
SOTZELING	François DIDIER	X			Christian COUREL		
TARQUIMPOL	David BARTHELEMY	X			Gh. BARTHELEMY		
TINCRY	Gil DOUSSOUL		X		Jean-Louis NASSOY		
TORCHEVILLE	Laurent FRICHE	X			Bertrand BESSEGA		
VAHL LES BENESTROFF	Fabrice LALLEMENT		X		Brigitte PELTRE	X	
VAL DE BRIDE	Vincent FIEBIG	X					
	Jacques LAIR	X					
VANNECOURT	Michel RAMBOUR	X			Guy LOUIS		
VAXY	Claude LALLEMENT	X			Frédéric CEZARD		
VERGAVILLE	Gérard BECK		X				
	Jacques DUROZEY		X				
VIBERSVILLER	Valérie KLEIN	X			J. Claude LEFEVRE		
VIC SUR SEILLE	Isabelle BENEDIC	X					
	Jérôme END	X					
	Olivier KUNTZ	X					
	Agnès MACHINOS	X					
	Emilien ROESS	X					
VILLERS SUR NIED	Jean-François LEMALE		X		Gisèle FOULE		
VIRMING	Yolande HOUPERT	X			Christian SCHERER		
VITTEBSBOURG	Gilbert ROSTOUCHER			X	Patrice HUGENEL		
VIVIERS	Bertrand CEZARD	X			Fabien COLASSE		
WUISSE	Daniel GUELLE	X			Christophe ILLY		
XANREY	Carole REMILLON	X			Dominique VERGANCE		
XOCOURT	J. Pierre AUMONIER		X		Didier HOUILLON		
ZARBELING	Stéphanie THIRY	X			Sophie SAJOUS	X	
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT	X			Laurent GAILLOT		

\* X = conseiller suppléant votant  
X = conseiller suppléant non votant

<b>TOTAL PRESENTS VOTANTS</b>	<b>TOTAL VOTANTS (y compris procuration)</b>
<b>119</b>	<b>124</b>

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 et remercie Monsieur Claude MAUER, Maire de la commune de Maizières-les-Vic pour son accueil en lui donnant la parole.

Monsieur MAUER précise qu'il entame son premier mandat de maire au sein de la commune de Maizières-les-Vic qui compte 496 habitants et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

#### POINT N° CCSDCC20065

##### INTERCOMMUNALITE

**Objet :** *Subvention exceptionnelle à l'Association des Entreprises des Terrasses de la Sarre pour la gestion de la plateforme [www.jachetemosellesud.fr](http://www.jachetemosellesud.fr)*

Par décision n° 01/2020 prise au titre de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup>/04/2020, le Président décidait de participer au fonds « Résistance » de la Région Grand Est, en accordant à celle-ci une subvention à hauteur de 2 euros par habitant, soit 58 206 € pour le financement du FOND RÉSISTANCE GRAND EST, représentant un dispositif d'aide à destination des petites entreprises et associations dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid 19 ;

Soucieuse de poursuivre ses actions en faveur du développement économique et de l'emploi, la Communauté de Communes du Saulnois a pris connaissance du dispositif « J'achète Moselle Sud », mis en œuvre par les collectivités de Sarrebourg Moselle Sud et du Pays de Phalsbourg. Plusieurs autres collectivités à l'échelle de la Région ont opté pour des dispositifs similaires.

Celui-ci vise au soutien des commerçants et artisans locaux, aux hébergeurs touristiques. Il est prévu pour fonctionner jusqu'au 31 décembre 2020, en première intention pour atténuer les effets de la crise sanitaire sur l'économie locale.

Les Unions de commerçants et d'artisans sont partenaires de cette action. Les commerçants et artisans qui souhaitent participer à cette action doivent déposer une demande d'adhésion gratuitement sur le site internet dédié. Une fois sa participation validée par la Collectivité, l'entreprise doit accepter les conditions générales d'utilisation et de vente du site pour pouvoir figurer sur le site. Pour la partie « consommer local » du site, le consommateur quant à lui choisit un premier commerce et commande des bons d'achat à dépenser dans ce commerce qu'il paye intégralement. Le site génère immédiatement un second bon d'achat d'une valeur de 25 % de la première commande, financé par la Collectivité, à faire valoir dans un deuxième établissement adhérent choisi immédiatement par le client. Pour les hébergements, l'aide de la Collectivité s'applique directement sur l'achat choisi par le client pour donner une réduction d'un montant de 20 % sur le prix public affiché. Cette réduction est immédiatement appliquée sur le prix à payer. Le montant global d'achat par client est limité à 2000 €. C'est l'adresse du commerce bonifié qui détermine l'intercommunalité qui financera la bonification. Chaque intercommunalité ne soutient ainsi par la consommation des ménages que les entreprises et hébergeurs de son territoire.

Considérant les intérêts multiples de ce dispositif ayant pour but de soutenir les commerçants et artisans locaux ainsi que les hébergeurs touristiques du Pays du Saulnois, par l'intermédiaire de la consommation des ménages afin d'atténuer les effets négatifs dus à la crise sanitaire ;

Considérant que la Communauté de Communes du Saulnois n'a pas mis en place son Règlement d'Intervention du Programme d'Aides aux Commerçants et Artisans en 2020, mais que des crédits budgétaires au titre de 2020 ont été néanmoins inscrits pour ce type d'actions ;

Considérant le caractère exceptionnel de la situation justifiant le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association portant la gestion financière du dispositif, et compte tenu de l'intérêt public de cette action ;

A l'issue de la présentation de ce dispositif par M. Damien HARY, Directeur Général Adjoint « Aménagement et développement » de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud ;

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'engager la Communauté de Communes dans l'action « J'achète en Moselle Sud » ayant pour but de soutenir les commerçants et artisans locaux ainsi que les hébergeurs touristiques du Pays du Saulnois, par l'intermédiaire de la consommation des ménages et ainsi atténuer les effets négatifs dus à la crise sanitaire.
- D'accorder une participation financière de 56.208€, sous forme de subvention de fonctionnement, au bénéfice de l'action portée par l'Association des Entreprises des Terrasses de la Sarre, représentée par M. Bruno HAAF
- D'approuver la convention financière afférente qui prévoit les modalités pratiques de versement de la participation

- **APPROUVE** l'engagement de la Communauté de Communes dans l'action « J'achète en Moselle Sud » ayant pour but de soutenir les commerçants et artisans locaux ainsi que les hébergeurs touristiques du Pays du Saulnois, par l'intermédiaire de la consommation des ménages et ainsi atténuer les effets négatifs dus à la crise sanitaire.
- **APPROUVE** une participation financière de 56.208€, sous forme de subvention de fonctionnement exceptionnelle, au bénéfice de l'action portée par l'Association des Entreprises des Terrasses de la Sarre, représentée par M. Bruno HAAF
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision et notamment la convention financière afférente qui prévoit les modalités pratiques de versement de la participation de la Communauté de Communes.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	58
Pour	113
Contre	2



**POINT N° CCSDCC20066**  
**TOURISME – CULTURE – PATRIMOINE ET MEMOIRE**

**Objet :** *EPIC de l'office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois*  
*Approbation du Budget Primitif 2020 - Fixation du montant de la subvention d'équilibre 2020*

VU la délibération n° CCSDCC16104 du 26/09/2016 par laquelle l'assemblée approuvait la création d'un Office du Tourisme Communautaire sous la forme d'un EPIC, à compter du 1er janvier 2017 ;

VU la délibération n° CCSDCC16121 du 28/11/2016 par laquelle l'assemblée approuvait les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, sous la forme d'un EPIC, à compter du 1er janvier 2017 ;

VU la délibération n° CCSDCC18126 du 17/12/2018 par laquelle l'assemblée approuvait la modification des statuts de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois en ce qui concerne la procédure d'adoption du budget ;

VU la délibération n° CCSDCC20020 du 4/03/2020 par laquelle l'assemblée approuvait la convention d'objectifs et de moyens entre la CCS et l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, pour la période 2020-2026, étant précisé que ladite convention prévoit que la CCS attribue annuellement à l'EPIC une subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement et à la mise en œuvre des missions de service public qui lui ont été déléguées, fixée chaque année par délibération du Conseil Communautaire, et ce en regard du bilan d'activité de l'année précédente, du compte administratif et du budget prévisionnel.

VU la délibération n° CCSDCC20021 du 4/03/2020 par laquelle l'assemblée approuvait les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois qui précise dans son article 3 que le budget et les comptes sont soumis après délibération du comité de direction à l'approbation du conseil communautaire ;

VU la délibération n° CCSDCC20022 du 4/03/2020 par laquelle l'assemblée validait le Compte Administratif 2019 de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois ;

VU la délibération n° CCSDCC20024 du 4/03/2020 par laquelle l'assemblée approuvait le versement d'une avance sur la subvention d'équilibre annuelle 2020 à l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, d'un montant de 60 000 euros pour permettre à l'OTC d'assurer son fonctionnement et de faire face aux charges obligatoires constituées par les charges de personnel ;

Considérant que le comité de direction de l'EPIC réuni le 29 juillet 2020 a approuvé le budget primitif 2020, comme suit :

**Section de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Prévu 2020	FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu 2020
011	Charges à caractère général	73 720,20 €	002	Excédent antérieur reporté	26 564,10 €
012	Charges de personnel	186 954,92 €	013	Atténuation de charges	20 045,85 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	5 330,83 €	70	Ventes de produits	24 000,00 €
65	Autres charges de gestion	300,00 €	74	Subventions d'exploitation	185 496,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	75	Autres produits de gestion	6 500,00 €
			77	Produits exceptionnels	4 000,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>266 605,95 €</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>266 605,95 €</b>

**Section d'investissement :**

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu 2020	INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu 2020
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	001	Excédent d'investissement reporté	5 819,90 €
21	immobilisations corporelles	6 000,00 €	040	Amortissement immobilisation	5 330,83 €
<b>TOTAUX</b>		<b>7 000,00 €</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>11 150,73 €</b>

**Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider le Budget Primitif 2020 de l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, comme présenté ci-avant.**

**Après délibération, l'assemblée :**

- **VALIDE** le Budget Primitif 2020 de l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, comme présenté ci-avant.
- **FIXE** le montant plafond de la subvention d'équilibre, pour l'année 2020 au bénéfice de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois, à hauteur de 163 500 euros.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Nombre de votants	124
Majorité absolue	59
<b>Pour</b>	<b>117</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC20067  
TOURISME – CULTURE – PATRIMOINE ET MEMOIRE**

**Objet :** *EPIC de l'office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois  
Composition du Comité de direction*

VU la délibération n° CCSDCC16130 du 19/12/2016 par laquelle l'assemblée désignait les membres titulaires et suppléants de la CCS au sein du Comité de Direction de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois pour la durée de leur mandat ;

VU la délibération n° CCSDCC16131 du 19/12/2016 par laquelle l'assemblée désignait les membres au sein du collège socio-professionnel du Comité de Direction de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois ;

VU la délibération n° CCSDCC20021 du 4/03/2020 par laquelle l'assemblée approuvait les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois qui prévoient :

## Chapitre 1 – Le comité de direction

### Article 2 – Organisation – Désignation des membres

- Le comité de direction comprend deux collèges. Le collège des élus représentants de la Communauté de Communes du Saulnois [ qui détiennent la majorité des sièges ] et le collège des membres socio-professionnels représentants des professionnels du tourisme.
- Les conseillers communautaires membres du comité de direction sont élus par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat, qui prend fin lors du renouvellement du conseil communautaire.
- Les membres issus du milieu professionnel du tourisme sont nommés par le Président de la communauté de communes et leurs fonctions prennent également fin lors du renouvellement du conseil communautaire.

VU le renouvellement des délégués communautaires installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

VU la délibération n° CCSDCC20055 du conseil communautaire mixte du 15/07/2020 par laquelle les conseillers communautaires de la CCS ont élu les membres du comité de direction de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois, pour la durée de leur mandat ;

VU l'arrêté n° 03/2020 du 23/07/2020 par lequel Monsieur le Président de la CCS nommait les membres issus du milieu socio-professionnel du tourisme au sein de l'OTC du Pays du Saulnois ;

Il est proposé à l'assemblée d'acter la composition du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois telle que présentée ci-dessous :

#### Collège des élus communautaires :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur PIC Jean-Jacques (ORIOCOURT) Monsieur CIARAMELLA Raphaël (FRESNES EN SAULNOIS) Madame JOST Annette (HARAU COURT SUR SEILLE) Monsieur SASSO Dominique (DIEUZE) Madame TOSI Marie-Claude (PETTONCOURT) Monsieur ROESS Emilien (VIC SUR SEILLE) Monsieur MEYER Gérard (PREVOCOURT) Madame FOUQUET Marie-Christine (LEY) Madame MARTIN Monique (CHATEAU-SALINS)	Monsieur MAURICE SEINGEOT Thomas (MARSAL) Monsieur KLOPP Loïc (DELME) Monsieur VEVEURT Jean-Louis (GELUCOURT) Monsieur TOUSSAINT André (LUBECOURT) Monsieur PERRIN Robert (PUTTIGNY) Monsieur DOYEN Bernard (ALAINCOURT LA COTE) Monsieur HAMANT Michel (DIEUZE) Monsieur BARTHELEMY David (TARQUIMPOL) Monsieur SEVE Hervé (BEZANGE LA PETITE)

#### Collège des socio-professionnels :

Catégories socio-professionnelles	Membres titulaires	Membres suppléants
Hébergeur	Joseph STEILER (Gîte à Léning)	Andrée VILMINT (Gîte à Château-Bréchain)
Hébergeur (label)	Marie-Simone BOUTTEVIN (Gîtes de France)	Nadine PELTRE (Clévances)
Restaurateurs	Béranger BREHAT (Restaurant à Mulcey)	Jean FRANCOIS (Restaurant à Delme) UMIH*
Associations culturelles	Bernard FRANCOIS (Association Salines Royales de Dieuze)	Michel REMILLON (Association Les Amis du Musée du Sel de Marsal)
Associations sportives / activités	Philippe TORMEN (Association Cyclo-randonneur Dieuzois)	Christian NOEL (Association Randonneurs « La Vadrouille » de Manhoué)
Artisans, producteurs, commerçants	Caroline ERNST (La grenouille assoiffée de Vahl-lès-Bénéstroff)	Véronique DAVRAINVILLE (Maison Davrainville de Marsal)

\*UMIH = Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie-Restaurant

*Après délibération, l'assemblée :*

- **PREND ACTE** de la composition du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois telle que présentée ci-dessus, pour la durée du mandat 2020-2026.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>114</b>
Contre	6

**POINT N° CCSDCC20068  
TOURISME – CULTURE – PATRIMOINE ET MEMOIRE**

**Objet :** *Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) – Versement de la cotisation au titre de l'exercice budgétaire 2020*

Par délibération n° CCSDCC13092 du 20/12/2013, l'assemblée approuvait le projet de révision de charte du Parc Naturel Régional de Lorraine portant sur la période 2015-2027 et prévoyant notamment que son approbation expresse par le Conseil Communautaire conditionne :

- L'adhésion de la Communauté de Commune du Saulnois au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine pour la période 2015-2027,
- Mais aussi le classement des Communes du territoire du Saulnois dans le périmètre du Parc naturel régional, pour cette même période.

Le Parc naturel régional de Lorraine a été créé par décret ministériel du 17 mai 1974. Il s'étend sur près de 210.000 hectares, et compte 182 communes pour 78.000 habitants. Par ailleurs, son territoire comprend également, en totalité ou partiellement, 14 communautés de communes ou d'agglomération avec lesquelles le Parc noue des partenariats.

Parmi les 128 communes membres de la CCS, 34 sont situées sur le territoire du PNRL et les communes de Dieuze et Château-Salins figurent parmi les « villes-portes » du PNRL.

Le Syndicat Mixte du PNRL est chargé de l'administration, de la gestion et de l'animation du Parc naturel régional de Lorraine. Il met en œuvre la Charte et conduit la révision de celle-ci. Dans le cadre fixé par la Charte, il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par ses membres et par ses partenaires (article R 333-14 du code de l'environnement).

Ses domaines d'actions, tels que définis aux articles R 333-1 et R 333-16 du code de l'environnement, sont les suivants :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche ;
- gérer la marque collective propre au Parc naturel régional de Lorraine.

Considérant les versements de subvention de la part de la CCS, durant le mandat 2014-2020 au PNRL, comme suit :

Année	Montant de la subvention	Délibération
2016	1 000 €	CCSBUR16032
2017	1 000 €	CCSBUR17037
2018	1 000 €	CCSBUR18035
2019	1 000 €	CCSBUR19025

Pour faire suite à l'appel à cotisation 2020 de la part du Syndicat Mixte du PNRL en date du 20 février 2020 d'un montant de 1 000 euros ;

**Il est proposé à l'assemblée d'approuver le versement de la cotisation de la part de la CCS au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), pour l'année 2020, d'un montant de 1 000 euros.**

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le versement de la cotisation de la part de la CCS au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), pour l'année 2020, d'un montant de 1 000 euros.
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>120</b>
Contre	1

#### POINT N° CCSDCC20069 FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** *Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs - Mandature 2020-2026*

VU la délibération n° CCSDCC18107 du 28/11/2018 par laquelle l'assemblée décidait l'institution, à compter du 1er janvier 2019, du régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois ;

Considérant le 1 de l'article 1650 A du Code Général des impôts (CGI) qui prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C ;

Dans le cas d'espèce des EPCI, cette commission dite CIID est composée :

- Du Président de l'EPCI ou de son vice-président délégué, lequel préside la commission ;
- De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Considérant les missions de la CIID :

- Un rôle consultatif ;
- Un rôle d'information ;
- Un rôle décisionnel dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Considérant par ailleurs que la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

- Participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts) ;
- Donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts) ;

- Est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable ;
- Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Cette liste est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant, objet du présent rapport.

Considérant le renouvellement de l'assemblée communautaire, en conseil communautaire du 15/07/2020, suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

VU le courrier de la Direction départementale des finances publiques de la Moselle, daté du 20/07/2020, par lequel il est demandé à la Communauté de Communes du Saulnois de lui transmettre la liste des personnes proposées, en nombre double, pour siéger en commission ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de transmettre au service de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) la liste des 40 commissaires, dans le cadre de la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CCS, conformément aux dispositions de l'article 1650A du Code Général des Impôts, suivant l'annexe ci-jointe.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** la liste des 40 commissaires établie dans le cadre de la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes du Saulnois, qui sera transmise au service de la DGFIP, suivant l'article 1650A du Code Général des impôts, et selon l'annexe ci-jointe.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	60
<b>Pour</b>	<b>118</b>
Contre	0

#### POINT N° CCSDCC20070 INTERCOMMUNALITE

**Objet :** *Comité Technique de la Communauté de Communes du Saulnois – Désignation des membres titulaires et suppléants au sein du collège des élus – Mandat 2020-2026*

Le Comité Technique (CT) est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public dont le nombre est déterminé en fonction de l'effectif des agents en relevant.

Cette instance est obligatoirement consultée sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services ;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- Aux aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

A noter que doivent également donner lieu à un avis du CT :

- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle (entretien professionnel) ;
- Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- La fixation du taux de promotion au titre de l'avancement de grade et de l'avancement à l'échelon spécial ;
- Les modalités de dématérialisation des dossiers individuels.

Le CT reçoit également communication de rapports :

- Sur l'état de la collectivité et établissement (tous les 2 ans), indiquant les moyens budgétaires, effectifs, bilans d'accès à la formation des agents contractuels... ;
- Sur l'état des agents mis à disposition ;
- Sur le déroulement des contrats d'apprentissage ;
- Sur la création d'emplois permanents à temps non complets ;
- Sur l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Sur l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale ;
- Du rapport annuel (bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail) ;
- Du programme annuel de prévention des risques professionnels.

Le CT délivre un avis pour chaque consultation. Il est à noter que l'autorité territoriale n'est jamais liée par l'avis, elle est néanmoins tenue de le recueillir à chaque fois que les textes le prévoient. Les propositions et les avis du comité sont transmis à l'autorité territoriale ; ils sont portés, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents, dans un délai d'un mois. Le président du CT informe, dans un délai de deux mois, par une communication écrite, les membres du CT des suites données aux propositions et avis de celui-ci.

Vu la délibération n° CCSDCC14105 du 22 septembre 2014 par laquelle l'assemblée communautaire de la CCS fixait le nombre de représentants au sein du Comité Technique de la Communauté de Communes du Saulnois, conformément aux dispositions du décret n° 85-565 du 30/5/1985 modifié par le décret n° 2011-2010 du 27/12/2011 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Ainsi, depuis 2014 et conformément au a) du décret susmentionné, les Comités Techniques comprennent des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public et notamment lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350 : 3 à 4 représentants ;

Vu par ailleurs la délibération n° CCSDCC14136 du 24 novembre 2014 relative à la désignation des membres élus de la CCS prévoyant que le CT est composé d'un collège de 3 représentants titulaires des délégués de la Communauté de Communes du Saulnois + le Président de la Communauté de Communes du Saulnois, membre de droit et 4 représentants suppléants de la CCS ;

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Le conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection de 3 représentants titulaires (le président de l'EPCI est membre de droit) et de 4 représentants suppléants comme délégués de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du Comité Technique de la CCS.

Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
<b>Armelle BARBIER</b> Vice-présidente « Petite enfance et vie familiale »	<b>Thierry CHATEAUX</b> Vice-président « Habitat et urbanisme »
<b>Jérôme END</b> (Président et membre de droit)	<b>Laurent FRICHE</b> Vice-président « Travaux et patrimoine communautaire »
<b>Christophe ESSELIN</b> Vice-président « Gestion des déchets ménagers et économique circulaire »	<b>Michel HAMANT</b> Vice-président « Actions et préventions »
<b>Gilbert VOINOT</b> Vice-président « Finances et RH »	<b>Hervé SEVE</b> Vice-président « Questions mémorielles et patrimoniales »

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	60
<b>Pour</b>	<b>118</b>
Contre	1

La liste des membres titulaires et suppléants proposés à siéger au sein du Comité Technique de la Communauté de Communes du Saulnois ayant obtenu 118 voix « POUR », soit la majorité absolue, les conseillers communautaires suivants sont proclamés membres du CT de la CCS pour la durée de leur mandat :

Titulaires	Suppléants
<b>Armelle BARBIER</b> Vice-présidente « Petite enfance et vie familiale »	<b>Thierry CHATEAUX</b> Vice-président « Habitat et urbanisme »
<b>Jérôme END</b> (Président et membre de droit)	<b>Laurent FRICHE</b> Vice-président « Travaux et patrimoine communautaire »
<b>Christophe ESSELIN</b> Vice-président « Gestion des déchets ménagers et économique circulaire »	<b>Michel HAMANT</b> Vice-président « Actions et préventions »
<b>Gilbert VOINOT</b> Vice-président « Finances et RH »	<b>Hervé SEVE</b> Vice-président « Questions mémorielles et patrimoniales »

**POINT N° CCSDCC20071  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Communauté de Communes du Saulnois – Désignation des membres titulaires et suppléants au sein du collège des élus – Mandat 2020-2026*

Suite à la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique territoriale et à l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique signé le 20 novembre 2009, des modifications importantes ont été apportées au décret n° 85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale via le décret n° 2012-170 du 03/02/2012.

Le CHSCT de la CCS a été institué par délibération n° CCSDCC14106 lors de la séance du 22 septembre 2014.

Il convient de retenir notamment que :

- Le seuil de création obligatoire du CHSCT qui était de 200 agents avant la loi du 5 juillet 2010 est passé à 50 agents ;
- La durée du mandat des représentants du personnel est de 4 ans renouvelable : leur renouvellement interviendra dès lors en 2022 ;
- Le CHSCT doit se réunir au moins 3 fois par an et à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

En termes de fonctionnement, le CHSCT comprend des représentants de la collectivité désignés par l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé et des représentants désignés par les organisations syndicales. Le nombre de représentants de la collectivité ne peut excéder le nombre de représentants désignés par les organisations syndicales. L'organe délibérant de la collectivité auprès duquel est placé le CHSCT fixe le nombre de représentants de la collectivité et le nombre de représentants du personnel en tenant compte de l'effectif des agents titulaires et non titulaires, de la nature des risques professionnels et avec les limites suivantes : pour les collectivités de 50 à 199 agents, ce qui est le cas de la CCS : le nombre de membres titulaires des représentants du personnel est compris entre 3 et 5.

Le CHSCT est présidé par l'un des représentants de la collectivité ou de l'établissement, désigné par l'autorité territoriale. Chacun des membres du CHSCT a un suppléant. Les représentants de la collectivité peuvent se suppléer l'un l'autre. Les représentants du personnel suppléants peuvent suppléer les titulaires appartenant à la même organisation syndicale.

L'autorité territoriale désigne les représentants de la collectivité membres de l'organe délibérant, ou parmi les agents de la collectivité.

S'agissant du personnel de la collectivité, les représentants du personnel sont désignés librement, parmi les organisations syndicales de fonctionnaires remplissant les conditions exigées par l'article 9 bis de la loi n° 84-53.

A cet effet, l'autorité territoriale auprès de laquelle le CHSCT est constitué établit la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel ainsi que le nombre de sièges auxquels elles ont droit, proportionnellement au nombre de voix obtenues lors de l'élection des représentants du personnel dans les Comités Techniques. Les représentants du personnel doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité au Comité Technique. Pour les comités créés par délibérations concordantes, les représentants du personnel sont désignés sur la base des résultats des élections au Comité Technique de même niveau. La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans.

En termes d'activité et de fonctionnement le CHSCT se réunit :

- Au moins trois fois par an sur convocation de son président, à son initiative ;
- Dans le délai maximum d'un mois, sur demande écrite de deux représentants titulaires du personnel lorsque le comité comprend aux plus quatre représentants titulaires et de trois représentants dans les autres cas ;
- A la suite d'un accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves ;
- En urgence dans le cadre de la procédure de droit de retrait.

Après chaque réunion, il est établi un procès-verbal comprenant le compte-rendu et le détail des votes.

La CHSCT a pour missions :

- De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure ;
- De contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, le conseil communautaire est appelé à procéder à l'élection de 3 représentants titulaires (le président de l'EPCI est membre de droit) et de 4 suppléants comme délégués de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du CHSCT.

Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
<b>Jérôme END</b> Président et membre de droit	<b>Laurent FRICHE</b> Vice-président « Travaux et patrimoine communautaire »
<b>Mme Armelle BARBIER</b> Vice-présidente « Petite enfance et vie familiale »	<b>Annette JOST</b> Vice-présidente « Promotion, aménagement et développement touristique »
<b>Christophe ESSELIN</b> Vice-président « Gestion des déchets ménagers et économie circulaire »	<b>Hervé SEVE</b> Vice-président « Questions mémorielles et patrimoniales »
<b>Michel HAMANT</b> Vice-président « Actions de prévention »	<b>Gilbert VOINOT</b> 1 <sup>er</sup> Vice-président « Finances et Ressources Humaines »

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	62
<b>Pour</b>	<b>121</b>
Contre	1

La liste des membres titulaires et suppléants au sein du CHSCT de la Communauté de Communes du Saulnois ayant obtenu 121 voix « POUR », soit la majorité absolue, les conseillers communautaires suivants sont proclamés membres du Conseil d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la CCS, pour la durée de leur mandat :

Titulaires	Suppléants
<b>Jérôme END</b> Président et membre de droit	<b>Laurent FRICHE</b> Vice-président « Travaux et patrimoine communautaire »
<b>Mme Armelle BARBIER</b> Vice-présidente « Petite enfance et vie familiale »	<b>Annette JOST</b> Vice-présidente « Promotion, aménagement et développement touristique »
<b>Christophe ESSELIN</b> Vice-président « Gestion des déchets ménagers et économie circulaire »	<b>Hervé SEVE</b> Vice-président « Questions mémorielles et patrimoniales »
<b>Michel HAMANT</b> Vice-président « Actions de prévention »	<b>Gilbert VOINOT</b> 1 <sup>er</sup> Vice-président « Finances et Ressources Humaines »

**POINT N° CCSDCC20072  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *CNAS (Comité National d'Action Sociale) – Désignation d'un représentant au sein du collège des élus de la Communauté de Communes du Saulnois*

Par délibération n° CCSDCC16099 du 26 septembre 2016, l'assemblée :

- **APPROUVAIT** la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel de la Communauté de Communes du Saulnois, en adhérant à un organisme d'action social national, qui s'adresse essentiellement à la fonction publique territoriale, à savoir : le Comité National d'Action Sociale (CNAS) sis 11 rue du Verdon 67023 Strasbourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- **ACCORDAIT** le bénéfice des prestations d'action sociale correspondantes (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, médailles du travail ...) telles que décrites de façon exhaustives dans le règlement « les prestations modalités pratiques du CNAS », aux agents de la CCS suivants :
  - Stagiaires de la fonction publique territoriale (FPT) ;
  - Titulaires de la FPT ;
  - Non titulaires de droit public, justifiant des conditions cumulatives suivantes :
    - d'un contrat de travail de droit public ;
    - d'une durée minimum de 6 mois successifs à la date d'établissement de la liste du personnel bénéficiaire des prestations du CNAS par la Communauté de Communes du Saulnois, à savoir au 31 mars de l'année en cours.

Sachant que ces prestations d'action sociale ne constituent pas un élément de rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir des agents.

- **AUTORISAIT** l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à la souscription de ce contrat au BP 2017, étant précisé que le montant de la cotisation correspondante s'établit :
  - De manière forfaitaire ;
  - Selon le mode de calcul suivant = montant forfaitaire par agent bénéficiaire X nombre total d'agents bénéficiaires, soit pour information, au titre de 2016 : 15 633,31 euros, répartis comme suit :
    - Montant de la cotisation forfaitaire 2016 par agent : 197,89 €
    - Nombre d'agents bénéficiaires potentiels en 2016 : 79

Considérant la requête en renouvellement formulée par le Centre National d'Action Sociale dans un courrier daté du 16 juin 2020 invitant la CCS à désigner un représentant au sein des instances du CNAS ;

**Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, le conseil communautaire est appelé à désigner un membre du Conseil Communautaire représentant la CCS au sein des instances du CNAS.**

Est proposée la candidature de Madame Christelle PILLEUX, Vice-présidente « Emploi et insertion sociale ».

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>118</b>
Contre	2

Madame Christelle PILLEUX ayant obtenu 118 voix « POUR », soit la majorité absolue, elle est proclamée représentante de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du CNAS (Centre National d'Actions Sociales), pour la durée de son mandat.

**POINT N° CCSDCC20073  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *Conseil de surveillance de l'hôpital St Jacques de Dieuze - Désignation d'un représentant de la CCS*

Suite à la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, des Conseils de Surveillance ont été mis en place au sein des établissements publics de santé en remplacement du Conseil d'Administration.

Le conseil de surveillance de l'hôpital de Dieuze est composé de 9 membres avec voix délibératives autour de 3 collèges, en l'espèce les collectivités territoriales, le personnel et des personnalités qualifiées.

La Communauté de Communes du Saulnois, dans le collège des collectivités territoriales, dispose d'un siège.

Considérant la requête en renouvellement du conseil de surveillance de l'hôpital Saint-Jacques de Dieuze formulée par l'Agence Régionale de Santé dans un courrier daté du 10 juillet 2020 ;

**Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, le conseil communautaire est appelé à procéder à la désignation du représentant de la CCS au sein du conseil de surveillance de l'hôpital Saint-Jacques de Dieuze.**

Est proposée la candidature de Monsieur Jean-Pierre LEONARD, conseiller communautaire de la commune de ST-EPVRE.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	59
<b>Pour</b>	<b>114</b>
Contre	2

Monsieur Jean-Pierre LEONARD ayant obtenu 114 voix « POUR », soit la majorité absolue, il est proclamé représentant de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du conseil de surveillance de l'hôpital St Jacques de Dieuze, pour la durée de son mandat.

**POINT N° CCSDCC20074  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *Conseil d'Administration de l'Agence Moselle Attractivité - Désignation d'un représentant de la CCS*

Moselle Attractivité est une Agence départementale au service de ses territoires, des acteurs économiques et touristiques, des visiteurs, des talents pour concrétiser leurs projets et faire rayonner la Moselle. Ses principales missions sont l'appui aux territoires dans leurs compétences de développement économique et touristique, l'appui aux entreprises, la mise en œuvre d'une stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination Moselle, la conduite d'actions de promotion et de marketing territorial ainsi que la promotion de la marque #MOSL Moselle Sans Limite.

Ainsi, depuis 2017, la Communauté de Communes du Saulnois adhère à Moselle Attractivité.

**Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;**

Monsieur le Président propose sa candidature en tant que représentant de la Communauté de Communes du Saulnois au sein de l'Agence Moselle Attractivité.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	62
<b>Pour</b>	<b>122</b>
Contre	1

Monsieur Jérôme END, Président, ayant obtenu 122 voix « POUR », soit la majorité absolue, il est proclamé représentant de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Moselle Attractivité, pour la durée de son mandat.

#### POINT N° CCSDCC20075 INTERCOMMUNALITE

**Objet :** *Association « Les Amis du Saulnois et de son patrimoine » - Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Saulnois*

L'Association « Les Amis du Saulnois et de son Patrimoine » a pour objet de faire connaître, protéger et valoriser le patrimoine du pays du Saulnois sous toutes ses formes : naturel, historique, culturel et humain, dans un esprit de convivialité, de simplicité et de partage avec les gens du pays du Saulnois et tous ceux qui s'y intéressent.

L'association poursuit un but non lucratif.

Pour réaliser son objet, l'association utilise les moyens suivants :

- Tenues de réunions et de conférences ouvertes au public
- Organisation de sorties commentées et de visites guidées
- Publications de documents et d'articles de presse (ou dans tout autre média)
- Actions d'entretien ou de protection du patrimoine tant naturel qu'architectural
- Organisation de manifestations diverses (culturelles ou conviviales) en rapport avec ses objectifs
- Participations aux actions induites par d'autres associations ayant des objectifs communs

Comme le prévoit les statuts de l'Association « Les Amis du Saulnois et de son patrimoine », la Communauté de Communes du Saulnois est membre de droit à voix consultative au sein de ladite association, présidée par Monsieur Roger RICHARD.

**Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, le conseil communautaire est appelé à désigner un membre du Conseil communautaire représentant la CCS au sein de l'association « Les Amis du Saulnois et de son patrimoine ».**

Est proposée la candidature de Madame Annette JOST, Vice-présidente « Promotion, aménagement et développement touristique ».

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>120</b>
Contre	1

Madame Annette JOST ayant obtenu 120 voix « POUR », soit la majorité absolue, elle est proclamée représentante de la Communauté de Communes du Saulnois au sein de l'Association « les amis du Saulnois et de son patrimoine » pour la durée de son mandat.

**POINT N° CCSDCC20076  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *Association « Bassin touristique de la Sarre » - Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Saulnois*

En 2016, les intercommunalités mouillées par le canal de la Sarre et par le canal de la Marne au Rhin ont décidé, sous l'impulsion de la Direction Territoriale des Voies Navigables de France à Strasbourg, de se regrouper en association afin de porter une ambition commune pour le territoire, développer l'économie touristique autour de ces cours d'eau.

Constituée le 19 décembre 2016, l'association Bassin Touristique de la Sarre est régie par le droit local des associations du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Sarreguemines.

Elle est constituée des intercommunalités mouillées par les cours d'eau, en l'espèce :

- La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)
- La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (CCAB)
- La Communauté de Communes du Saulnois (CCS)
- La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS)

Mais également :

- Du GECT « Euro district Saar Moselle »,
- Et des communes disposant d'un équipement de plaisance à jour de leur cotisation et de tout autre association ou organisme privé dont l'adhésion est approuvée par le comité directeur de celle-ci.

Son objet principal est la coordination et le développement de l'économie touristique, la promotion du tourisme dans les territoires traversés par les canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin et création d'une destination touristique.

Les actions de l'association émanent de ses statuts et du contrat de canal signé avec VNF, à savoir :

- Réaliser des études de définition (marque de destination, identité visuelle...)
- Promotion touristique (Création d'un site internet, présence sur les réseaux sociaux, mise en place d'un Pass Touristique...)
- Développement de l'itinérance (signalétique, développer le transport à la demande et le vélo électrique et promouvoir l'accueil des cyclistes, développer les circuits pédestres et cyclables pour relier les villages aux canaux)
- Développement de l'écotourisme
- Valorisation du foncier, du patrimoine et de l'offre d'accueil des plaisanciers
- Elle est porteuse de la marque de destination Terres d'Oh

Considérant que la Communauté de Communes du Saulnois adhère à l'Association « Bassin touristique de la Sarre depuis 2016 (délibération n° CCSDCC16110A du 24/10/2016) ;

**Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, l'assemblée est appelée à désigner un membre du conseil communautaire au sein de l'association « Bassin touristique de la Sarre ».**

Est proposée la candidature de Madame Annette JOST, Vice-présidente « Promotion, aménagement et développement touristique ».

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>118</b>
Contre	3

Madame Annette JOST ayant obtenu 118 voix « POUR », soit la majorité absolue, elle est proclamée représentante de la Communauté de Communes du Saulnois au sein de l'association « Bassin touristique de la Sarre », pour la durée de son mandat.

**POINT N° CCSDCC20077  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *Moselle Agence Technique (MATEC) - Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Saulnois*

Moselle Agence Technique (MATEC) est un établissement public administratif dont l'objet est d'apporter aux collectivités et aux EPCI du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique pour réaliser ou faire réaliser leurs études ou travaux dans de nombreux domaines et notamment la construction / réhabilitation de bâtiments publics, les voiries et réseaux, l'aménagement qualitatif et sécuritaire des espaces publics, la mise en sécurité des voiries, des petits aménagements et équipements publics ...

Les principales missions de MATEC sont en réalité de l'assistance à la définition du besoin, des études d'opportunité et de faisabilité, la rédaction du programme détaillé de l'opération et cadrage financier, l'assistance à la rédaction des descriptifs pour les opérations sans maître d'œuvre, l'aide à la consultation et au choix du maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études) ... étant précisé que MATEC n'a pas pour objectif de concurrencer la maîtrise d'œuvre privée mais de la compléter en aidant à mieux définir le projet et ses contraintes.

La CCS est adhérente à MATEC depuis 2014 et à jour de ses cotisations dont il est rappelé à l'assemblée qu'elles sont calculées annuellement à hauteur de 0,35€/habitant soit 10.524,15€ au titre de 2020 (délibération n°CCSDCC20014 du 04 mars 2020).

La gouvernance de MATEC est assurée par un conseil d'administration composé de 24 membres partagés en deux collèges : 12 conseillers départementaux et 12 représentants des communes, syndicat, EPCI membres.

La CCS dispose actuellement d'un siège de membre du conseil d'administration au titre du collègue des EPCI.

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

**Le conseil communautaire est appelé à procéder à la désignation d'un représentant de la CCS au sein du conseil d'administration de l'agence MATEC.**

Monsieur le Président présente sa candidature en vue de représenter la Communauté de Communes du Saulnois au sein du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>120</b>
Contre	1

Monsieur Jérôme END, Président, ayant obtenu 120 voix « POUR », soit la majorité absolue, il est proclamé représentant de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du CA de MATEC, pour la durée de son mandat.

**POINT N° CCSDCC20078  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *Association « Initiative Moselle Sud » - Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Saulnois*

Initiative Moselle Sud est une association faisant partie du réseau national des Plates Formes d'Initiative Locale, outil d'ingénierie financière au service de la création, de la transmission et du développement d'entreprises nouvelles, principalement via des prêts d'honneur à taux 0 et sans garantie pour l'emprunteur.

Considérant les objectifs principaux d'Initiatives Moselle Sud et ses actions sur le territoire, à savoir :

- Aider les créateurs et repreneurs d'entreprise à constituer leurs fonds propres grâce au prêt d'honneur ;
- Permettre aux entreprises en développement de bénéficier également de ces prêts
- Suivre ces entreprises et les assister en cas de difficulté
- Organiser le club dirigeant pour rassembler les chefs d'entreprises autour de thématiques « terrain » et les faire se rencontrer pour rompre leur isolement et leur permettre de nouer des relations commerciales ou partenariales

Dans le cadre de son adhésion à ladite association, par délibération n° CCSDCC19040 du 27/06/2019, l'assemblée approuvait le contrat d'apport avec droit de reprise Initiative Moselle Sud, pour la période 2019-2021 ;

Vu les statuts d'Initiative Moselle Sud et notamment la composition de son Conseil d'Administration ;

**Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, l'assemblée est appelée à désigner 1 représentant titulaire de la CCS pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'Initiative Moselle Sud.**

Est proposée la candidature de Monsieur Gérard MEYER, Vice-président « Développement économique ».

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	60
<b>Pour</b>	<b>114</b>
Contre	4

**Monsieur Gérard MEYER ayant obtenu 114 voix « POUR », soit la majorité absolue, il est proclamé représentant de la Communauté de Communes du Saulnois en de siéger au sein du Conseil d'Administration d'Initiative Moselle Sud, pour la durée de son mandat.**

#### POINT N° CCSDCC20079 INTERCOMMUNALITE

**Objet :** *Mission Locale du Sud Mosellan - Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Saulnois*

La Mission Locale du Sud Mosellan est une association d'aide à l'insertion des jeunes (public 16-25 ans) principalement financée par les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Sarrebourg/Château Salins et par l'Etat. Elle est également conventionnée avec Pôle Emploi.

Les actions de la Mission Locale s'articulent autour de trois axes :

- Informer les jeunes, les orienter, leur faire découvrir les métiers et les entreprises, notamment via des lieux de contacts et un repérage des décrocheurs en lien avec les partenaires sociaux, de l'emploi et de l'Education Nationale mais également par la réalisation de salons, des visites en entreprises, avec l'appui d'un réseau de parrains et professionnels ;
- Les accompagner individuellement et globalement dans leur insertion professionnelle en levant les freins sociaux d'accès à l'emploi. Pour cela, les deux conseillères de la Mission Locale réalisent des permanences à Dieuze, Château-Salins et Albestroff et accompagnent les jeunes dans leur projet professionnel et leur autonomisation (Permis de Conduire, Santé, Logement...) ;
- Réaliser des actions collectives et intensives pour les Jeunes en précarité. C'est le cas par exemple avec le dispositif Garantie Jeune pour lequel une session par an est organisée sur le Saulnois, permettant aux jeunes d'avoir une allocation mensuelle, de développer ses compétences sociales, de se créer un réseau professionnel, notamment via 80 jours en entreprise.

Conformément aux statuts de la Mission Locale du Sud Mosellan, la Communauté de Communes du Saulnois dispose de 3 sièges au sein du collège des élus.

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, l'assemblée est appelée à désigner 3 représentants de la communauté de Communes du Saulnois au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Sud Mosellan.

Sont proposées les candidatures suivantes :

- François FLORENTIN – Vice-président « Agriculture et diversification des activités agricoles »
- Gérard MEYER – Vice-président « Développement économique »
- Christelle PILLEUX – Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>115</b>
Contre	6

Les candidatures proposées ayant obtenu 115 voix « POUR », soit la majorité absolue, les élus suivants sont proclamés représentants de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Sud Mosellan, pour la durée de leur mandat :

- François FLORENTIN – Vice-président « Agriculture et diversification des activités agricoles »
- Gérard MEYER – Vice-président « Développement économique »
- Christelle PILLEUX – Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »

#### POINT N° CCSDCC20080 INTERCOMMUNALITE

**Objet :** *Maison de l'Emploi du Sud Mosellan – Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Saulnois*

La Maison de l'Emploi du Sud Mosellan ou M.D.E a le statut d'association. Elle est principalement financée par les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Sarrebourg/Château Salins et par l'Etat.

Son référent territorial Saulnois et sa directrice participent au Comité de Pilotage Economie et Emploi de la Communauté de Communes du Saulnois et mènent des accompagnements avec les techniciens de la CCS au service des projets économiques du territoire, sur les volets emplois et formation. L'offre de services de la M.D.E. sur le Saulnois s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux entreprises, aux collectivités, aux institutions et partenaires de la structure. Des permanences sont réalisées sur les bourg-centres du territoire et dans les locaux de l'Hôtel Communautaire.

Les actions de la MDE s'articulent autour de trois axes :

- Participer au développement de l'anticipation des mutations économiques ;
- Contribuer au développement de l'emploi local ;
- Réaliser des actions en matière d'accueil, d'orientation ou d'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, avec les Points Emploi.

Vu les statuts de la Maison de l'Emploi et notamment la composition du Conseil d'Administration ;

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

**Le conseil communautaire est appelé à désigner 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'emploi.**

Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
<b>Gaétan BENIMEDDOURENE</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »	<b>Marie-Christine FOUQUET</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »
<b>Jérôme END</b> Président de la CCS	<b>Jacques LAIR</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »
<b>Gérard MEYER</b> Vice-président « Développement économique »	<b>Germain MUSSOT</b> Conseiller communautaire d'Albestroff
<b>Christelle PILLEUX</b> Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »	<b>Sandrine STOCK-MARGALET</b> Conseillère communautaire de Château-Salins

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>120</b>
Contre	0

La liste des conseillers communautaires titulaires et suppléants de la CCS désignés au sein du CA de la MDE du Sud Mosellan ayant obtenu 120 voix « POUR », soit la majorité absolue, les élus suivants sont proclamés représentants de la Communauté de Communes du Saulnois au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, pour la durée de leur mandat :

Titulaires	Suppléants
<b>Gaétan BENIMEDDOURENE</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »	<b>Marie-Christine FOUQUET</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »
<b>Jérôme END</b> Président de la CCS	<b>Jacques LAIR</b> Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »
<b>Gérard MEYER</b> Vice-président « Développement économique »	<b>Germain MUSSOT</b> Conseiller communautaire d'Albestroff
<b>Christelle PILLEUX</b> Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »	<b>Sandrine STOCK-MARGALET</b> Conseillère communautaire de Château-Salins

#### POINT N° CCSDCC20081 INTERCOMMUNALITE

**Objet :** *Hélice Saulnoise - Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Saulnois*

L'association HELICE SAULNOISE est implantée à Dieuze et agit dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, notamment au travers de chantiers d'insertion. Elle offre ses services aux collectivités locales et aux associations, pour de l'entretien de bâtiments et d'espaces verts, pour du second œuvre et petits travaux de maçonnerie.

La Communauté de Communes est adhérente de cette association et à ce titre dispose de deux représentants.

Vu le courrier adressé par l'association Hélice Saulnoise à la CCS le 24 juillet 2020 demandant la désignation de ses représentants au sein de son Conseil d'Administration.

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

**Le conseil communautaire est appelé à procéder à la désignation de deux représentants de la CCS au sein du Conseil d'Administration de l'association Hélice Saulnoise.**

Sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Michel HAMANT - Vice-président « Actions de prévention »
- Madame Christelle PILLEUX - Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	60
<b>Pour</b>	<b>118</b>
Contre	1

Les candidatures proposées ayant recueilli 118 voix « POUR », soit la majorité absolue, sont désignés représentants de la Communauté de Communes du Saulnois au sein de l'Association Hélice Saulnoise de Dieuze, pour la durée de leur mandat :

- Monsieur Michel HAMANT - Vice-président « Actions de prévention »
- Madame Christelle PILLEUX - Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »

**POINT N° CCSDCC20082  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *Moselle Fibre - Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Saulnois*

Par délibération n° CCSDCC15047 du 23/03/2015, la CCS adhère officiellement au Syndicat Mixte Ouvert porté par le Conseil Général de la Moselle dans le cadre de la mise en place de la fibre à l'abonné très haut débit au sein du Territoire du Saulnois, à l'issue d'une adhésion de principe prise par délibération n° CCSDCC13090 du 16/12/2013 ;

Ce syndicat mixte d'aménagement numérique de la Moselle regroupe le département de la Moselle et les EPCI adhérents. Ce syndicat a pour objet la création et l'exploitation d'un réseau public (RIP) qui doit permettre la création de 160 000 prises fibre à terme. La création du réseau a été confiée au groupement d'entreprises AXIANS / SOGEA EST / SOGETREL et l'exploitation et la commercialisation du réseau a été confiée à Orange, via sa société locale Moselle Numérique.

Vu la délibération n° CCSDCC15068 du 1er/06/2015, par laquelle l'assemblée :

- Approuvait les modalités d'organisation et de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle ;
- Et confirmait l'adhésion de la CCS au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle, conformément aux dispositions de l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

**Le conseil communautaire est appelé à procéder à la désignation de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein du SMO Moselle Fibre.**

Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
<b>Jérôme END</b> Président	<b>Christelle BOFFIN</b> Membre de la commission « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilité »
<b>Nicolas KARMANN</b> Vice-président « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilité »	<b>Michel RAMBOUR</b> Membre de la commission « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilité »

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>119</b>
Contre	2

La liste des membres titulaires et suppléants de la Communauté de Communes du Saulnois au sein de Moselle Fibre ayant obtenu 119 voix « POUR », soit la majorité absolue, les conseillers communautaires suivants sont proclamés membres de Moselle Fibre pour la durée de leur mandat :

Titulaires	Suppléants
<b>Jérôme END</b> Président	<b>Christelle BOFFIN</b> Membre de la commission « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilité »
<b>Nicolas KARMANN</b> Vice-président « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilité »	<b>Michel RAMBOUR</b> Membre de la commission « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilité »

**POINT N° CCSDCC20083  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du plan de prévention et de gestion des déchets de la Région Grand Est – Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Saulnois*

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) a élargi les compétences des Régions dans le domaine de la planification des déchets, notamment par transfert des compétences précédemment dévolues aux Départements. Les Régions sont ainsi dorénavant compétentes pour l'élaboration et le suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui concerne tous les types de déchets (sauf déchets nucléaires).

Le projet de PRPGD a été construit dans le cadre d'une démarche partenariale et de concertation avec l'ensemble des acteurs, réunis en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Le plan fixe aux horizons 2025 et 2031 les objectifs et les moyens pour une gestion durable des déchets dans la région Grand Est.

Vu la délibération du 17 décembre 2018 n° CCSDCC18123 qui donne un avis favorable sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui concerne tous les types de déchets (sauf déchets nucléaires), porté par la Région Grand Est ;

Vu l'arrêté portant composition de la commission consultative du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ;

**L'assemblée est appelée à désigner un conseiller communautaire titulaire et un conseiller communautaire suppléant au sein de la Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Grand Est.**

Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Christophe ESSELIN Vice-président « Gestion des déchets et économie circulaire »	Monsieur Alain DONATIN Membre de la commission « Gestion des déchets et économie circulaire »

Résultat du scrutin :

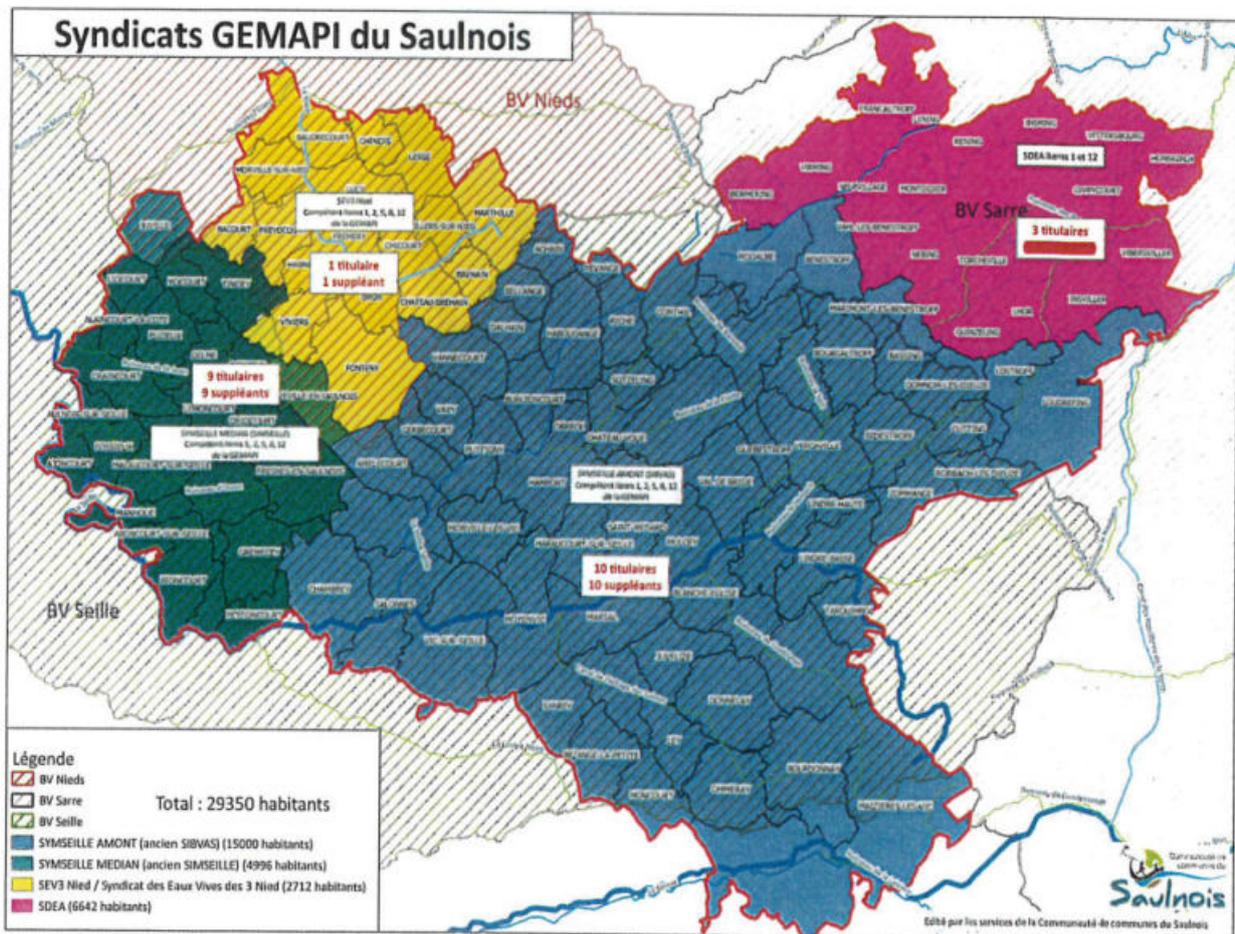
Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>118</b>
Contre	2

Les candidatures proposées ayant obtenu 118 voix « POUR », soit la majorité absolue, les conseillers communautaires suivants sont proclamés membres titulaire et suppléant au sein de la Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Grand Est, pour la durée de leur mandat :

Titulaire	Suppléant
<b>Christophe ESSELIN</b> Vice-président « Gestion des déchets et économie circulaire »	<b>Alain DONATIN</b> Membre de la commission « Gestion des déchets et économie circulaire »

POINT N° CCSDCC20084  
INTERCOMMUNALITE

**Objet :** *Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied – Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Saulnois*



Le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied a pour objet l'étude, l'exécution, l'acquisition, l'exploitation de tous travaux, action, ouvrage ou installation présentant un caractère d'Intérêt Général ou d'urgence sur le territoire hydrographique des Nied, à savoir la Nied Française, la Nied Allemande et enfin la Nied Réunie, visant à :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Vu la délibération n°CCSDCC18005 du Conseil de Communauté du 20 janvier 2018 qui instaure de fait l'exercice de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, prévue par la loi MAPTAM du 17 janvier 2014 et la loi NOTRÉ du 7 août 2015, de plein droit par les EPCI à fiscalité propre, en lieu et place des communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu le mail du Syndicat des eaux vives des 3 Nied du 07 juillet 2020 relatif à la désignation des délégués des EPCI au sein de ce syndicat ;

Considérant que le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied exerce de plein droit en lieu et place des Collectivités membres, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations (GEMAPI) pour les items 1, 2, 5 et 8 du Code de l'Environnement, Article 211-7.

Considérant l'appel à candidature lancé par la CCS auprès des 128 communes membres par courrier daté du 22 juillet 2020 ;

**Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, le conseil communautaire est appelé à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du conseil syndical du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied.**

Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaire	Suppléant
Jean-Marc CHONE Commune d'ORON	Didier FISCHER Vice-président « Développement durable et hydrologie »

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>121</b>
Contre	0

Les candidatures proposées ayant obtenu 121 voix « POUR », soit la majorité absolue, les conseillers communautaires suivants sont proclamés membres titulaire et suppléant pour siéger au sein du conseil syndical du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied, pour la durée de leur mandat :

Titulaire	Suppléant
Jean-Marc CHONE Commune d'ORON	Didier FISCHER Vice-président « Développement durable et hydrologie »

#### POINT N° CCSDCC20085 INTERCOMMUNALITE

**Objet :** *Désignation de 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants au sein du Syndicat Mixte de la Seille Amont (SYM Seille Amont) - Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Saulnois*

Le Syndicat Mixte de la Seille Amont est un syndicat mixte fermé qui a pour objectif la réalisation d'études et de travaux de gestion courante des cours d'eau (lit, berge, ripisylve, embâcles...), exécutés dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion en concertation avec les EPCI pour lesquels il exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI).

Le syndicat exerce 5 des 12 items prévus à l'article 211-7 du Code de l'Environnement à savoir :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction d'un bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ceux-ci ;
- 5° La défense contre les inondations ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines ;

- 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Dans ce syndicat, la représentation de la communauté de communes en termes de gouvernance, basée sur deux critères de surface de population, est de 83%, ce qui, selon les statuts, donne 10 délégués titulaires et 10 suppléants. A noter que 65 des 128 communes membres de la CCS appartiennent au périmètre hydrographique du Syndicat Mixte de la Seille Amont.

Vu la délibération n° CCSDCC18005 du Conseil de Communauté du 20 janvier 2018 qui instaure de fait l'exercice de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, prévue par la loi MAPTAM du 17 janvier 2014 et la loi NOTRÉ du 7 août 2015, de plein droit par les EPCI à fiscalité propre, en lieu et place des communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

VU la délibération n° CCSDCC18056 du 24/04/2018 par laquelle l'assemblée maintenait les représentants de la CC au sein du Syndicat du Bassin Versant Amont de la Seille (SIBVAS), pour l'année 2018 ;

Vu la délibération n° CCSDCC18057 du 26/04/2018 par laquelle l'assemblée sollicitait le Syndicat du Bassin Versant Amont de la Seille (SIBVAS) en vue d'étendre son champ de compétence sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, inclus dans le bassin versant amont de la Seille ;

Vu la délibération n° CCSDCC18125 du conseil de communauté du 17 décembre 2018 relative à l'approbation des statuts du Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seille (SIBVAS) devenu Syndicat mixte de la Seille amont (SYM Seille Amont) ;

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant l'appel à candidatures lancé par la CCS auprès des 128 communes membres par courrier daté du 22 juillet 2020 ;

**Le conseil communautaire est appelé à procéder à la désignation de 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Mixte de la Seille Amont (SYM Seille Amont) :**

Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
Gaétan ALBRECH	Chambrey	Brice BERNARD	Guébestroff
Jean-Pierre BROQUARD	Salonnes	François CANTENEUR	Obreck
Pierre CANTENEUR	Haboudange	Sylvie DORR	Mulcey
Stéphane CORBEIL	Vic-sur-Seille	Pierre DIEUDONNE	Moyenvic
Jacques DEHAND	Gerbécourt	Julien DELATTE	Riche
Didier FISCHER	Craincourt	Éric WOLLBRETT	Amelécourt
Sébastien GOTTE	Château-Salins	Michel RAMBOUR	Vannecourt
Daniel HOCQUEL	Dieuze	Olivier ROMAIN	Conthil
François RICATTE	Burlioncourt	Sébastien VINCENT	Maizières-lès-Vic
Sylvain SCHERRER	Hampont	André TOUSSAINT	Lubécourt

Résultat du scrutin :

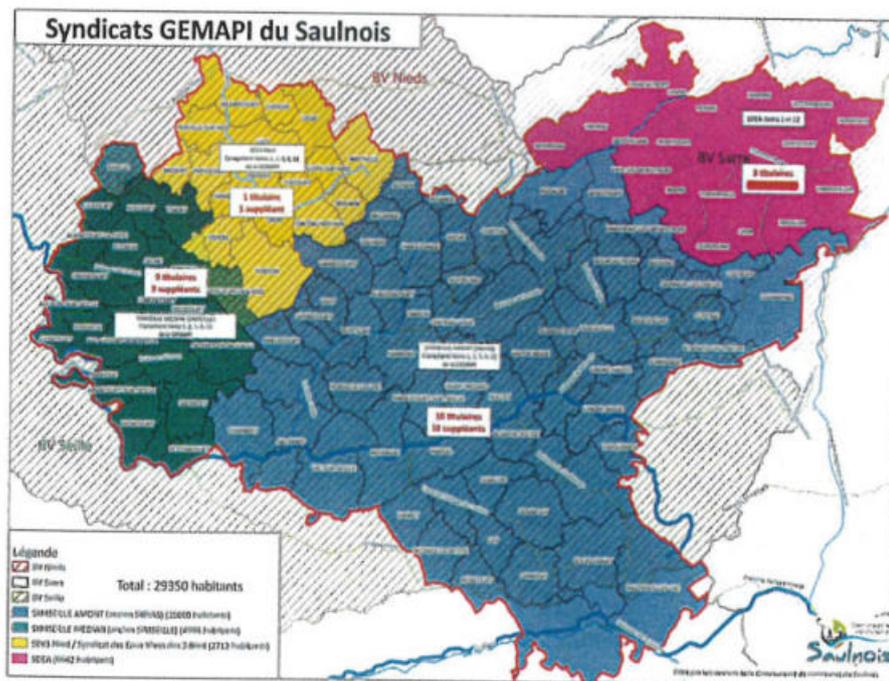
Nombre de votants	124
Majorité absolue	62
<b>Pour</b>	<b>120</b>
Contre	2

La liste des candidatures proposées ayant obtenu 120 voix « POUR », soit la majorité absolue, les conseillers communautaires suivants sont proclamés membres titulaires et suppléants pour siéger au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte de la Seille Amont (SYM Seille Amont), pour la durée de leur mandat :

Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
Gaétan ALBRECH	Chambrey	Brice BERNARD	Guébestroff
Jean-Pierre BROQUARD	Salonnes	François CANTENEUR	Obreck
Pierre CANTENEUR	Haboudange	Sylvie DORR	Mulcey
Stéphane CORBEIL	Vic-sur-Seille	Pierre DIEUDONNE	Moyenvic
Jacques DEHAND	Gerbécourt	Julien DELATTE	Riche
Didier FISCHER	Craincourt	Éric WOLLBRETT	Amélocourt
Sébastien GOTTE	Château-Salins	Michel RAMBOUR	Vannecourt
Daniel HOCQUEL	Dieuze	Olivier ROMAIN	Conthil
François RICATTE	Burlioncourt	Sébastien VINCENT	Maizières-lès-Vic
Sylvain SCHERRER	Hampont	André TOUSSAINT	Lubécourt

POINT N° CCSDCC20086  
INTERCOMMUNALITE

Objet : *Syndicat Mixte de la Seille Médian (SYM Seille Médian) – Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Saulnois*



Le Syndicat Mixte de la Seille Médiane (SYM Seille médian) est un syndicat mixte fermé qui a pour objectif la réalisation d'études et de travaux de gestion courante des cours d'eau (lit, berge, ripisylve, embâcles...), exécutés dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion en concertation avec les EPCI pour lesquels il exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI).

Le syndicat exerce 5 des 12 items prévus à l'article 211-7 du Code de l'Environnement à savoir

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction d'un bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ceux-ci ;
- 5° La défense contre les inondations ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Les objectifs sont de réaliser des actions pour la mise en œuvre de la GEMAPI y compris l'animation, la concertation et la communication autour de la planification à travers les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation, la coordination entre sous-bassins, les PAPI, etc.

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses Collectivités membres et pour les parties de leur territoire comprises dans le bassin versant de la Seille médiane.

Les membres du Syndicat Mixte sont:

- La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné pour les communes d'Abaucourt, Amance, Armaucourt, Arraye-et-Han, Belleau, Bey-sur-Seille, Bouxières-aux-Chênes, Bratte, Brin-sur-Seille, Champenoux, Chenicourt, Clémery, Eply, Erbéviller-sur-Amezule, Jeandelaincourt, Lanfroicourt, Létricourt, Leyr, Maily-sur-Seille, Mazerulles, Moivrons, Moncel-sur-Seille, Nomeny, Phlin, Raucourt, Réméréville, Rouves, Sivry, Sornéville, Thézey-Saint-Martin et Villers-lès-Moivrons.
- La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson pour les communes de Lesménils, Morville-sur-Seille et Port-sur-Seille.
- La Communauté de Communes du Saulnois pour les communes d'Aboncourt-sur-Seille, Ajoncourt, Alaincourt-la-Côte, Attiloncourt, Aulnois-sur-Seille, Bioncourt, Craincourt, Delme, Donjeux, Fossieux, Fresnes-en-Saulnois, Grémecy, Jallaucourt, Juville, Laneuveville-en-Saulnois, Lemoncourt, Liocourt, Malaucourt-sur-Seille, Manhoué, Oriocourt, Pettoncourt, Puzieux, Tincry, Viviers et Xocourt.

Dans ce syndicat, la représentation de la communauté de communes en termes de gouvernance, basée sur deux critères de surface de population, confère, selon les statuts, 9 délégués titulaires et suppléants. A noter que 25 des 128 communes membres de la CCS appartiennent au périmètre hydrographique du Syndicat Mixte de la Seille Médiane.

Vu la délibération n°CCSDCC18005 du Conseil de Communauté du 20 janvier 2018 qui instaure de fait l'exercice de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, prévue par la loi MAPTAM du 17 janvier 2014 et la loi NOTRE du 7 août 2015, de plein droit par les EPCI à fiscalité propre, en lieu et place des communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu la délibération n° CCSDCC18054 du 26/04/2018 par laquelle l'assemblée maintenait les représentants de la CCS au sein du Syndicat Interdépartemental Médian de la Seille, pour l'année 2018, dans l'attente de la présentation des nouveaux statuts dudit Syndicat ;

Vu la délibération n° CCSDCC19031 du 6/05/2019 par laquelle l'assemblée approuvait les nouveaux statuts du Syndicat Interdépartemental Médian de la Seille, rebaptisé « Syndicat Mixte de la Seille Médian » ;

Vu la délibération n° CCSDCC19046 du 27/06/2019 relative à la désignation des délégués titulaires et suppléants de la CCS au sein du Syndicat Mixte de la Seille Médian ;

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant l'appel à candidature lancé par la CCS auprès des 128 communes membres par courrier daté du 22 juillet 2020 ;

Le conseil communautaire est appelé à procéder à la désignation de 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Mixte de la Seille Médian (SYM Seille Médian).

Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
Victor ANDREOLI	Ajoncourt	François ANTOINE	Manhoué
Pierre DIEUDONNE	Moyenvic	Christelle BOFFIN	Lemoncourt
Thérèse DIEUDONNE	Fossieux	Daniel HOCQUEL	Dieuze
Bernard DOYEN	Alaincourt-la-Côte	Robert JACQUEMIN	Malaucourt
Didier FISCHER	Craincourt	Loïc KLOPP	Delme
François FLORENTIN	Jallaucourt	Denis LALLEMENT	Laneuveville-en-Saulnois
Gaëlle QUENETTE	Puzieux	Jean-Jacques PIC	Oriocourt
Didier THESE	Delme	Rémi PARDIEU	Attiloncourt
Julien TUTIN	Morville-lès-Vic	Laurent VAUCHER	Fresnes-en-Saulnois

**Résultat du scrutin :**

Nombre de votants	124
Majorité absolue	62
Pour	122
Contre	0

La liste des candidatures proposées ayant obtenu 122 voix « POUR », soit la majorité absolue, les conseillers communautaires suivants sont proclamés membres titulaires et suppléants pour siéger au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte de la Seille Médian (SYM Seille Médian), pour la durée de leur mandat :

Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
Victor ANDREOLI	Ajoncourt	François ANTOINE	Manhoué
Pierre DIEUDONNE	Moyenvic	Christelle BOFFIN	Lemoncourt
Thérèse DIEUDONNE	Fossieux	Daniel HOCQUEL	Dieuze
Bernard DOYEN	Alaincourt-la-Côte	Robert JACQUEMIN	Malaucourt
Didier FISCHER	Craincourt	Loïc KLOPP	Delme
François FLORENTIN	Jallaucourt	Denis LALLEMENT	Laneuveville-en-Saulnois
Gaëlle QUENETTE	Puzieux	Jean-Jacques PIC	Oriocourt
Didier THESE	Delme	Rémi PARDIEU	Attiloncourt
Julien TUTIN	Morville-lès-Vic	Laurent VAUCHER	Fresnes-en-Saulnois

**POINT N° CCSDCC20087  
INTERCOMMUNALITE**

**Objet :** *Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Saulnois*

Vu la délibération n° CCSDCC18005 prise en conseil communautaire du 20 janvier 2018 qui instaure de fait l'exercice de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, prévue par la loi MAPTAM du 17 janvier 2014 et la loi NOTRÉ du 7 août 2015, de plein droit par les EPCI à fiscalité propre, en lieu et place des communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu la délibération n° CCSDCC18062 prise en conseil communautaire du 11 juin 2018 relative à l'adhésion de la CCS au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et au transfert de compétence des items 1 et 12 de l'article L 211-7-1 du code de l'environnement ;

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) est un syndicat mixte qui intervient par transfert de compétences dans les domaines de l'eau et/ou de l'assainissement.

Le SDEA est un établissement public de coopération qui fédère des communes et des intercommunalités ainsi que le Département du Bas-Rhin. A ce titre, il est administré par des élus locaux issus de l'ensemble des 3 départements de ses territoires de compétences et emploie 600 salariés exerçant une centaine de métiers de haute technicité couvrant l'ensemble du cycle de l'eau.

Pour le bassin de la Sarre et ses affluents, notamment l'Albe, la CCS au titre de sa compétence GEMAPI a transféré au SDEA deux des 12 items prévus à l'article L 211-7-1 du code de l'environnement, en l'espèce :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Compte tenu de ce transfert de compétence, la CCS est amenée à désigner ses représentants dans le cadre de la gouvernance du syndicat mixte. Comme le prévoit les statuts du SDEA et notamment ses articles 15.2 et 69, ainsi que son annexe 2 portant sur les modalités de représentation au sein du syndicat, la représentation des EPCI est fixée pour la compétence Grand Cycle de l'Eau à un délégué par tranche de 3.000 habitants, proratisée en fonction de la proportion de territoire concernée. La CCS est ainsi représentée par 3 délégués disposant de 3 voix pour la compétence Grand Cycle de l'Eau qui seront amenés à siéger au sein de l'Assemblée Générale du Syndicat.

Vu le courrier du SDEA daté du 2 juin 2020 relatif à la désignation des délégués aux instances du SDEA après les élections municipales du 15 mars et du 28 juin 2020 ;

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant l'appel à candidature lancé par la CCS auprès des 128 communes membres par courrier daté du 22 juillet 2020 ;

**Le conseil communautaire est appelé à procéder à la désignation de trois représentants titulaires pour siéger à l'assemblée générale du SDEA.**

Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaire	Commune
Bertrand BESSEGA	Torcheville
Antoine ERNST	Léning
Didier FISCHER	Vice-président « Développement durable et hydrologie »

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>120</b>
Contre	0

La liste des candidatures proposées ayant obtenu 120 voix « POUR », soit la majorité absolue, les conseillers communautaires suivants sont proclamés membres titulaires pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), pour la durée de leur mandat :

Titulaire	Commune
Bertrand BESSEGA	Torcheville
Antoine ERNST	Léning
Didier FISCHER, Vice-président « Développement durable et hydrologie »	Craincourt

#### POINT N° CCSDCC20088 INTERCOMMUNALITE

**Objet :** *Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Désignation d'un conseiller territorial de la Communauté de Communes du Saulnois pour le territoire de bassin versant « Sarre »*

Vu la délibération n° CCSDCC18005 du 20/01/2018 qui instaure de fait l'exercice de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, prévue par la loi MAPTAM du 17 janvier 2014 et la loi NOTRÉ du 7 août 2015, de plein droit par les EPCI à fiscalité propre, en lieu et place des communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu la délibération n° CCSDCC18062 du 11/06/2018 relative à l'adhésion de la CCS au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et au transfert de compétence des items 1 et 12 de l'article L 211-7-1 du code de l'environnement ;

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) est un syndicat mixte qui intervient par transfert de compétences dans les domaines de l'eau et/ou de l'assainissement, ainsi qu'un établissement public de coopération qui fédère des communes et des intercommunalités et le Département du Bas-Rhin. A ce titre, il est administré par des élus locaux issus de l'ensemble des 3 départements de ses territoires de compétences et emploie 600 salariés exerçant une centaine de métiers de haute technicité couvrant l'ensemble du cycle de l'eau.

Pour le bassin de la Sarre et ses affluents, notamment l'Albe, la CCS au titre de sa compétence GEMAPI a transféré au SDEA deux des 12 items prévus à l'article L 211-7-1 du code de l'environnement, en l'espèce :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Par courrier du 2/06/2020, le SDEA a indiqué que des modifications statutaires avaient été apportées par le syndicat et qu'en conséquence, en plus des trois délégués à l'assemblée générale votés par délibération n° CCSDCC20087 du 31/08/2020, il convient de désigner un conseiller territorial pour le territoire du bassin versant « Sarre ». Ce conseiller territorial sera amené à participer à des réunions à l'échelle du bassin versant pour des problématiques plus techniques et plus locales.

Vu les statuts du SDEA et notamment son article 15.2 ;

Suite au renouvellement des délégués communautaires, installés après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

**Le conseil communautaire est appelé à procéder à la désignation d'un conseiller territorial pour le territoire du bassin versant « Sarre » du SDEA.**

Est proposée la candidature de Monsieur Antoine ERNST, conseiller communautaire de la commune de LENING.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Majorité absolue	61
<b>Pour</b>	<b>115</b>
Contre	6

**Monsieur Antoine ERNST ayant obtenu 115 voix « POUR », soit la majorité absolue, il est proclamé conseiller territorial pour le territoire du bassin versant « Sarre » du Syndicat des Eaux Alsace Moselle (SDEA), pour la durée de son mandat.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jérôme END lève la séance à 21h00.

**Rapport n° 1 :**

➤ **Adhésion au dispositif « J'achète en Moselle Sud » → Rapporteur : Président**

M. Damien HARY, Directeur Général Adjoint « Aménagement et développement » de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud est invité à présenter ce point à l'assemblée, selon l'annexe ci-jointe.

Ce qu'il faut retenir de cette action :

- Opération innovante en faveur des commerçants, des hébergeurs et des consommateurs, portée conjointement par les collectivités adhérentes au dispositif « J'achète Moselle Sud » ;
- Volonté de développer une clientèle nouvelle et notamment dans le secteur de la jeunesse située ou non au sein du territoire de Moselle Sud ;
- Mise en place d'un travail collaboratif entre commerçants et entre hébergeurs ;
- Dispositif qui s'adresse notamment aux petits commerçants et aux commerces qui ont le plus souffert de la crise sanitaire ;
- Mise en place d'une signalétique conjointe entre les intercommunalités adhérentes ;
- La clôture des comptes se fait de façon hebdomadaire afin de transmettre les bénéfices aux commerçants dans les meilleurs délais ;
- Période de validité de l'offre : jusqu'au 31/12/2020 ;
- Rendre le Territoire du Saulnois attractif, grâce à cette opération et notamment durant la période de Noël ;
- Etudier la pérennisation de ce dispositif en faveur du développement économique et de l'emploi, en partenariat avec les collectivités adhérentes et l'Association des Terrasses de la Sarre qui assure la gestion financière de cette opération.

**Rapport n° 2 :**

→ **EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois :**

**a) Validation du BP 2020 de l'EPIC**

M. Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président « Finances et RH » présente ce point à l'assemblée.

M. Jean-Marie SIMERMAN, conseiller communautaire de MOYENVIC demande une présentation comparative du BP 2020 de l'EPIC de l'OTC du Saulnois avec l'année 2019. Ce dernier souhaite que cette comparaison soit établie de manière systématique.

M. VOINOT prend acte de cette demande.

**b) Composition du Comité de Direction de l'EPIC**

Mme Annette JOST, Vice-présidente « Promotion, aménagement et développement touristique » présente ce point à l'assemblée.

M. Rémy HAMANT estime que certains membres du collège des socio-professionnels du Comité de Direction de l'EPIC risquent de ne pas être en mesure de respecter les dispositions de la Charte de l'élu local, de par leur profession et notamment l'exercice de leur fonction qui doit exclure tout intérêt personnel.

Dans ce contexte, M. END estime qu'il appartient à chacun de retirer sa candidature s'il estime qu'il y a conflit d'intérêt.

### **Rapport n° 3 :**

#### **→ Adhésion au Parc Naturel Régional de Lorraine au titre de l'exercice budgétaire 2020**

Monsieur Gilbert VOINOT présente ce point à l'assemblée.

M. Antoine ERNST, conseiller communautaire de LENING rappelle que toutes les communes du Territoire du Saulnois ne sont pas adhérentes au PNRL et demande que la CCS entreprenne les démarches nécessaires afin que sa commune et d'autres, qui le souhaitent, puissent adhérer au Parc Naturel Régional de Lorraine.

Monsieur Jérôme END s'engage à prendre l'attache du représentant du PNRL dans ce sens.

### **Rapport n° 4 :**

#### **→ Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs – Mandature 2020-2026**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> VP (Finances et RH).

Compte tenu de l'absence d'autre candidature à ce poste, M. END procède au vote.

### **Rapport n° 5 :**

#### **→ Renouvellement des membres élus du Comité Technique (CT) de la CCS – Mandature 2020-2026**

M. le Président propose à l'assemblée de désigner les élus suivants au sein du CT de la CCS, pour la durée de leur mandat :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Armelle BARBIER Vice-présidente « Petite enfance et vie familiale »	Thierry CHATEAUX Vice-président « Habitat et urbanisme »
Jérôme END (Président et membre de droit)	Laurent FRICHE Vice-président « Travaux et patrimoine communautaire »
Christophe ESSELIN Vice-président « Gestion des déchets ménagers et économique circulaire »	Michel HAMANT Vice-président « Actions et préventions »
Gilbert VOINOT Vice-président « Finances et RH »	Hervé SEVE Vice-président « Questions mémorielles et patrimoniales »

En l'absence d'autres candidatures, M. END procède au vote.

### **Rapport n° 6 :**

#### **→ Renouvellement des membres élus du Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) de la CCS – Mandature 2020-2026**

M. le Président propose à l'assemblée de désigner les élus suivants au sein du CHSCT de la CCS, pour la durée de leur mandat :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jérôme END Président et membre de droit	Laurent FRICHE Vice-président « Travaux et patrimoine communautaire »
Mme Armelle BARBIER Vice-présidente « Petite enfance et vie familiale »	Annette JOST Vice-présidente « Promotion, aménagement et développement touristique »
Christophe ESSELIN Vice-président « Gestion des déchets ménagers et économie circulaire »	Hervé SEVE Vice-président « Questions mémorielles et patrimoniales »
Michel HAMANT Vice-président « Actions de prévention »	Gilbert VOINOT 1 <sup>er</sup> Vice-président « Finances et Ressources Humaines »

En l'absence d'autres candidatures, M. END procède au vote.

#### **Information en ce qui concerne le Comité Social Territorial :**

Monsieur Thierry CHATEAUX, conseiller communautaire de Guébestroff souhaite des informations en ce qui concerne la création d'un Comité Social Territorial.

Monsieur Éric MAROCHINI précise que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction public, publiée au Journal Officiel, impacte l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique territoriale et notamment les instances du dialogue social et plus particulièrement le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui sont appelés à fusionner en une instance unique dénommée le **Comité Social Territorial** « CST ».

Ce dernier précise que cette disposition s'appliquera lors du renouvellement général des instances, soit aux prochaines élections professionnelles de 2022.

#### **Rapport n° 7 :**

- **Désignation d'un représentant des élus de la CCS au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Mandature 2020-2026**

M. le Président propose la candidature de Mme Christelle PILLEUX, Vice-présidente « Emploi et insertion sociale ».

En l'absence d'autres candidatures, M. END procède au vote.

#### **Rapports 8 à 13 :**

<b>Instances</b>	<b>Elus proposés pour représenter la CCS Mandature 2020-2026</b>
Conseil de surveillance de l'hôpital de Dieuze	Jean-Pierre LEONARD – Conseiller communautaire de ST EPVRE
Conseil d'Administration de l'Agence Moselle Attractivité	Jérôme END – Président de la CCS
Association « les Amis du Saulnois et de son patrimoine »	Annette JOST – Vice-présidente « Promotion, aménagement et développement touristique »
Association du bassin touristique de la Sarre	Annette JOST – Vice-présidente « Promotion, aménagement et développement touristique »
Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC)	Jérôme END – Président de la CCS
Association Initiative Moselle Sud	Gérard MEYER – Vice-président « Développement économique »

En l'absence d'autres candidatures, M. END procède au vote.

#### **Rapport n° 14 :**

- **Désignation de trois représentants au sein de la Mission Locale du Sud Mosellan – Mandature 2020-2026**

Madame Christelle PILLEUX, VP « Emploi et insertion sociale », est invitée à présenter les actions de la Mission Locale du Sud Mosellan.

A l'issue, M. le Président propose les candidatures suivantes :

- François FLORENTIN – Vice-président « Agriculture et diversification des activités agricoles »
- Gérard MEYER – Vice-président « Développement économique »
- Christelle PILLEUX – Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »

En l'absence d'autres candidatures, M. le Président procède au vote.

**Rapport n° 15 :**

- **Désignation de quatre représentants titulaires et quatre suppléants au sein de la maison de l'emploi du Sud Mosellan – Mandature 2020-2026**

Madame Christelle PILLEUX est invitée à présenter les actions de la Mission Locale du Sud Mosellan.

A l'issue, M. END propose les candidatures suivantes :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Gaétan BENIMEDDOURENE Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »	Marie-Christine FOUQUET Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »
Jérôme END Président de la CCS	Jacques LAIR Membre de la commission « Affaires sociales et familiales »
Gérard MEYER Vice-président « Développement économique »	Germain MUSSOT Conseiller communautaire d'Albestroff
Christelle PILLEUX Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »	Sandrine STOCK-MARGALET Conseillère communautaire de Château-Salins

En l'absence d'autres candidatures, M. le Président procède au vote.

**Rapport n° 16 :**

- **Désignation de deux représentants au sein de l'association « Hélice Saulnoise » - Mandature 2020-2026**

Madame Christelle PILLEUX présente les actions de l'association « Hélice Saulnoise » de Dieuze.

A l'issue, M. le Président propose les candidatures suivantes :

- Monsieur Michel HAMANT - Vice-président « Actions de prévention »
- Madame Christelle PILLEUX - Vice-présidente « Emploi et insertion sociale »

En l'absence d'autres candidatures, M. le Président procède au vote.

**Rapport n° 17 :**

- **Désignation de deux représentants titulaires et deux suppléants au sein du syndicat mixte Moselle Fibre – Mandature 2020-2026**

Monsieur Nicolas KARMAN, Vice-président délégué au schéma de mutualisation, aux réseaux et mobilités est invité à présenter les actions du syndicat mixte Moselle Fibre.

A l'issue, M. le Président propose les candidatures suivantes :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jérôme END Président	Christelle BOFFIN Membre de la commission « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilité »
Nicolas KARMANN Vice-président « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilité »	Michel RAMBOUR Membre de la commission « Schéma de mutualisation, réseaux et mobilité »

En l'absence d'autres candidatures, M. END procède au vote.

## Rapport n° 18 :

- **Désignation d'un représentant au sein de la Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du plan de prévention et de gestion des déchets de la Région Grand Est – Mandature 2020-2026**

M. Christophe ESSELIN, Vice-président « Gestion des déchets ménagers et économique circulaire » présente les actions de la Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du plan de prévention et de gestion des déchets de la Région Grand Est à l'assemblée.

A l'issue, M. END propose la candidature de M. Christophe ESSELIN et de M. Alain DONATIN (conseiller communautaire de Fonteny).

En l'absence d'autres candidatures, M. END procède au vote.

## Rapport n° 19 à 22 :

Préalablement à la présentation des points suivants à l'assemblée, Monsieur Didier FISCHER, Vice-président « Développement durable et hydrologie » rappelle que la Communauté de Communes du Saulnois a sollicité, par mail en date du 27 juillet dernier, l'ensemble des communes membres de la CCS, en vue de la désignation des représentants de notre collectivité au sein des syndicats suivants :

Syndicat	Nombre de représentants de la CCS	
	Titulaire	Suppléant
Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied	1	1
Syndicat Mixte de la Seille Amont (SYM Seille Amont)	10	10
Syndicat Mixte de la Seille Médian (SYM Seille Médian)	9	9
Syndicat des Eaux de l'Assainissement Alsace/Moselle (SDEA)	3	-
Territoire du bassin versant « Sarre » au sein du SDEA	1	-

Par ailleurs, M. FISCHER rappelle que ces syndicats, qui couvrent la totalité du territoire du Saulnois, sont constitués en vue de l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations » dite GEMAPI, telle que définie à l'article 211-7 du Code de l'Environnement qui recouvre les items suivants :

Syndicats	Item				
	1° : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	2° : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ceux-ci	5° : Défense contre les inondations	8° : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines	12° : Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied	X	X	X	X	X
Syndicat Mixte de la Seille Amont (SYM Seille Amont)	X	X	X	X	X
Syndicat Mixte de la Seille Médian (SYM Seille Médian)	X	X	X	X	X
Syndicat des Eaux de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)	X				X

A l'issue, Monsieur Jérôme END propose les candidatures suivantes au sein des différents syndicats, comme suit pour la mandature 2020-2026 :

→ **Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied :**

Titulaire	Suppléant
Jean-Marc CHONE Commune d'ORON	Didier FISCHER Vice-président « Développement durable et hydrologie »

→ **Syndicat Mixte de la Seille Amont (SYM Seille Amont) :**

Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
Gaétan ALBRECH	Chambrey	Brice BERNARD	Guébestroff
Jean-Pierre BROQUARD	Salonnes	François CANTENEUR	Obreck
Pierre CANTENEUR	Haboudange	Sylvie DORR	Mulcey
Stéphane CORBEIL	Vic-sur-Seille	Pierre DIEUDONNE	Moyenvic
Jacques DEHAND	Gerbécourt	Julien DELATTE	Riche
Didier FISCHER	Craincourt	Éric WOLLBRETT	Amelécourt
Sébastien GOTTE	Château-Salins	Michel RAMBOUR	Vannecourt
Daniel HOCQUEL	Dieuze	Olivier ROMAIN	Conthil
François RICATTE	Burlioncourt	Sébastien VINCENT	Maizières-lès-Vic
Sylvain SCHERRER	Hampont	André TOUSSAINT	Lubécourt

→ **Syndicat Mixte de la Seille Médiane (SYM Seille médian) :**

Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
Victor ANDREOLI	Ajoncourt	François ANTOINE	Manhoué
Pierre DIEUDONNE	Moyenvic	Christelle BOFFIN	Lemoncourt
Thérèse DIEUDONNE	Fossieux	Daniel HOCQUEL	Dieuze
Bernard DOYEN	Alaincourt-la-Côte	Robert JACQUEMIN	Malaucourt
Didier FISCHER	Craincourt	Loïc KLOPP	Delme
François FLORENTIN	Jallaucourt	Denis LALLEMENT	Laneuveville-en-Saulnois
Gaëlle QUENETTE	Puzieux	Jean-Jacques PIC	Oriocourt
Didier THESE	Delme	Rémy PARDIEU	Attiloncourt
Julien TUTIN	Morville-lès-Vic	Laurent VAUCHER	Fresnes-en-Saulnois

→ **Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) :**

Titulaire	Commune
Bertrand BESSEGA	Torcheville
Antoine ERNST	Léning
Didier FISCHER	Vice-président « Développement durable et hydrologie »

En l'absence d'autres candidatures, M. END procède au vote, par syndicat.

**Rapport n° 23 :**

→ **Désignation d'un conseiller territorial pour le territoire de bassin versant « Sarre » au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Mandature 2020-2026**

M. END propose la candidature de Monsieur Antoine ERNST, conseiller communautaire de LENING.

En l'absence d'autres candidatures, M. END procède au vote.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Prochain conseil communautaire → **le mercredi 30 septembre 2020, à 18h30, au sein de la salle St Exupéry de DELME.**

### **✦ SAULNOIS TOUR :**

M. END rappelle son projet de territoire et notamment sa proposition de participer au 1<sup>er</sup> Saulnois Tour destiné aux élus en vue de leur faire découvrir les infrastructures et le patrimoine communautaires.

Pour ce faire, 4 circuits d'une journée sont proposés, qui comprennent systématiquement une visite d'un multi accueil, du Centre Technique Communautaire de Morville-les-Vic, de 2 bureaux d'information touristique de l'OTC du pays du Saulnois, ainsi qu'un passage au sein de toutes les zones économiques et à proximité des déchèteries et des multi-accueils.

### **Dates à retenir :**

- = Journée 1 : samedi 26/09/2020 ;
- = Journée 2 : samedi 3/10/2020 ;
- = Journée 3 : samedi 10/10/2020 ;
- = Journée 4 : samedi 17/10/2020.

M. END invite les élus à s'inscrire au sein de ces différentes journées et à se rapprocher de Madame Audrey MOLINERIS, assistante du président, pour tout renseignement complémentaire au 03-87-05-80-75.

### **✦ Présentation des compétences de la CCS :**

M. END précise que des rencontres organisées au sein des conseils municipaux de la CCS auront lieu, tout au long du mandat 2020-2026, en vue de présenter les compétences de la Communauté de Communes du Saulnois aux élus.

### **✦ Inauguration des sentiers de randonnées :**

M. END annonce que l'inauguration des sentiers de randonnées aura lieu le dimanche 4 octobre prochain à 11 heures à Puzieux.

Préalablement et à partir de 9h30, deux parcours de randonnées seront proposés au départ de Delme et de Liocourt à destination de Puzieux.

Pour tout renseignement complémentaire, se rapprocher de Madame Cécile CHAPUT, responsable du pôle « Culture/Tourisme » de la CCS au 03-87-05-80-76.

